



Avoir la nationalité française

Par **kahia abderrahmane**, le **03/04/2018** à **23:02**

bonjour

moi je suis un algérien né en Algérie l'an 1983 d'une mère algérienne née en Algérie en 1952, son père "mon grand père" né avant l'indépendance et après l'indépendance il est parti en France , il a décidé en France l'an 2014 sachant qu'il a sa personnalité française . est ce que ma mère a le droit à la nationalité française ou pas ,???? et merci beaucoup.

Par **fabrice58**, le **04/04/2018** à **00:08**

Non, il aurait fallu qu'elle soit mineure quand il a été naturalisé et citée dans le décret. Donc, vous non plus, ne pouvez avoir la nationalité du pays qui a opprimé votre peuple.